

DÉLIBÉRATION CM-2021-061

**DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET DE L'ÉLABORATION DU
RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE (RLP) DE LA COMMUNE DE CARRIÈRES-
SUR-SEINE**

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

Étaient présents : M. de Bourrousse, Maire, M. Millot, Mme de Freitas M. Valentin, Mme Poletto, M. Thiémonge, Mme Conesa-Rouat, M. Devred, Mme Dabrowski, M. Mouty, Adjoint, Mme Gaultier, Mme Le Guilloux, M. Martin, Mme Dussous, Mme Sanches Mateus, Mme Karam, M. Ferrand, M. Chardon, M. Buisserez, M. Daniel, M. de Saint-Romain, M. Andrade Dos Santos, Mme Zanotti, Mme Souchet, Mme Ratti, Mme Miel, M. Ageitos, M. Cuisigniez, Mme Chalvignac, M. Drougard et Mme Bernard.

Avaient donné pouvoir : M. Lombard à M. Valentin, Mme Borias à M. Thiémonge,

Était absent non représenté :

DÉLIBÉRATION CM-2021-061
SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET DE L'ÉLABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE (RLP) DE LA COMMUNE DE CARRIÈRES-SUR-SEINE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020/048 du 22 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L. 581-14 et suivants ainsi que R. 581-72 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L. 151-1 et suivants ainsi que L. 153-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 12 avril 2021 prescrivant l'élaboration du Règlement Local de Publicité (RLP) précisant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation,

Vu les objectifs et les orientations générales du Règlement Local de Publicité (RLP) présentés aux élus en réunions préparatoires,

Considérant la caducité du Règlement Local de Publicité de 2004,

Considérant la nécessité de lancer une procédure d'élaboration du Règlement Local de Publicité pour permettre à la Ville de se mettre en conformité avec l'évolution législative et réglementaire,

Considérant la volonté de la Ville de préserver la qualité de vie,

Après l'exposé en séance du conseil, Monsieur le Maire déclare le débat sur les orientations générales du RLP ouvert :

Retranscription du débat entre les élus :

Le débat sur les orientations générales du Règlement Local de Publicité (RLP) est épuisé à 21H02.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire ajoute que la tenue du débat sur les orientations générales du RLP sera formalisée par la présente délibération. Il propose ensuite à l'assemblée qu'il soit donné acte de la présentation et du débat sur les orientations générales du Règlement Local de Publicité (RLP) en application des dispositions combinées des articles L. 514-14-1 du Code de l'Environnement et L. 153-12 du Code de l'Urbanisme.

Après avis de la Commission Finances - Développement économique - Administration générale - Ressources humaines - Communication du jeudi 23 Septembre 2021,

Sur proposition de Monsieur Julien MOUTY rapporteur de ce dossier,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par 33 voix exprimées, 26 pour et 7 abstentions (Mme Miel, Mme Ratti, M. Ageitos, M. Cuisigniez, Mme Chalvignac, M. Drougard et Mme Bernard),

DÉLIBÈRE

Article 1 : PREND ACTE de la présentation et de la tenue d'un débat en séance sur les orientations générales du Règlement Local de Publicité, en application des dispositions combinées des articles L. 581-14-1 du Code de l'Environnement et L. 153-12 du Code de l'Urbanisme.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye,
- Monsieur le Trésorier.



Le Maire,

Arnaud de Bourrousse